

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Dans les fédérations suisses

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**L'approvisionnement suisse en blé pendant l'année 1925.** Nous extrayons les indications suivantes des « Rapports économiques » de la *Feuille officielle suisse du commerce*:

La récolte du blé de 1925 fut bonne, notamment au point de vue de la quantité. En revanche, la qualité fut compromise par le vilain temps qui sévit lors de la moisson. Au commencement de l'année 1925, les prix du blé étaient élevés par suite de la mauvaise récolte précédente et subirent une nouvelle hausse dans les premiers mois par suite de manœuvres de spéculation. Les mois de mars et d'avril apportèrent une baisse des prix qui fut suivie d'une nouvelle hausse en mai. Les prix furent assez variables depuis cette date jusqu'en automne où ils étaient relativement élevés. Les prix de vente de la Régie du blé furent sensiblement plus stables et changèrent trois fois pendant l'année de gestion; ils furent en général très favorables. Tandis que le prix moyen annuel (prix du marché d'après les offres du jour les plus basses) du quintal de blé Manitoba était fixé à fr. 41.63, la Bourse du blé de Zurich notait un prix moyen de fr. 42.19; le prix de vente de la Régie du blé est calculé, d'après la moyenne annuelle, à fr. 42.16.

Remarquons ici que la Régie du blé ne doit pas seulement couvrir le prix de revient du blé importé avec le prix de vente, mais également les déficits du blé indigène, lesquels résultent de l'octroi d'un prix plus élevé ainsi que des frais d'un stock de blé toujours plus grand dans le pays. Ces frais comportent pour 1925: Part de la production de blé indigène fr. 6,227,864 et entrepôt fr. 2,097,000. Il résulte ainsi une charge de fr. 1.95 par 100 kg. de blé vendu dans les pays. (En 1924, la charge comportait fr. 2.12, en 1923 fr. 4.48.) La Régie du blé n'a pas eu besoin dans cet intervalle de renchérir ses prix de vente de ce montant. Environ les trois quarts des frais pour l'assurance du ravitaillement en blé ne furent pas récupérés sur le prix du blé, mais furent couverts par le commerce, les transactions de la Régie du blé.

En 1925, il fut importé de l'étranger 334,000 tonnes de blé au total, dont 221,000 tonnes proviennent du Canada, 59,000 tonnes des États-Unis, 29,000 tonnes d'Argentine, 13,000 tonnes d'Australie et 17,000 tonnes de Russie.

73,095 tonnes de blé indigène furent prises par la Régie fédérale du blé, lesquelles exigèrent une somme totale de fr. 29,156,030. En 1924, il fut payé 18,464,094 francs pour 43,646 tonnes, en 1923 fr. 39,216,435 pour 90,346 tonnes. Le stock de blé moyen du pays comporte 89,400 tonnes.



## Dans les fédérations suisses

**Cartel syndical du canton d'Argovie.** Le cartel syndical du canton d'Argovie vient de publier un rapport succinct sur son activité durant l'année 1925. Il y est relaté au début que la volonté de s'organiser et de lutter en commun a de nouveau repris le dessus, ce qui a permis ça et là à des mouvements d'aboutir avec succès.

Les instances du cartel se sont occupées durant l'année de gestion de toutes les questions de politique économique et de politique sociale intéressant la classe ouvrière. Sur la proposition de l'assemblée des délégués, il fut déposé une motion au Grand Conseil demandant l'introduction de l'*assurance-chômage* également sur le terrain cantonal; jusqu'à maintenant, cette motion n'a pas encore été discutée. Concernant les deux projets de loi sur l'*assurance-vieillesse-invalidité* et survivants, le cartel prit officiellement position et recommanda leur acceptation.

Dans différents cas, le cartel eut à prendre position contre l'octroi d'autorisations de prolonger la durée du travail jusqu'à 52 heures par semaine. Le cartel consacra également une grande attention à l'application des lois de protection ouvrière, car la manière de procéder des communes de ce côté-là laisse beaucoup à désirer. Les instances du cartel s'occupèrent en outre de la question des apprentissages, des questions d'accidents et d'indigence, des tribunaux de prud'hommes, etc.

Il est rapporté ensuite sur les mouvements menés dans le territoire du canton d'Argovie, lesquels se terminèrent le plus souvent par un succès ou un succès partiel pour les ouvriers. Un chapitre particulier est consacré au camarade Herman Greulich décédé.

Durant l'année de gestion, l'office de renseignements juridiques donna des indications à 2896 personnes; 1626 de celles-ci étaient organisées et 1270 non organisées. La somme qui put être obtenue par l'intermédiaire du secrétariat en indemnités d'accidents et en salaires se monte à fr. 16,780.—

**Cartel syndical des Grisons.** Le nombre des membres affiliés au cartel syndical des Grisons n'a également pas subi un grand changement durant l'année 1925. Comme nouvelle organisation affiliée, il y a lieu de signaler la société des ouvriers du dépôt de Landquart-Coire. Il y a cependant encore toujours diverses sections syndicales qui n'appartiennent pas au cartel; espérons que celles-ci reconnaîtront bientôt la nécessité d'adhérer à l'organisation.

Les questions suivantes donnèrent spécialement affaire au cartel: assurance-chômage, assurance-vieillesse-invalidité-survivants (projets des Chambres fédérales), observation de la législation en faveur de la protection des ouvriers, accidents, etc. Le mouvement de salaire le plus important qui fut déclenché au cours de l'année de gestion fut la grève des ouvriers du papier à Landquart, qui, à cause de la préparation insuffisante de la lutte, ne se termina pas d'une façon satisfaisante.

Durant l'exercice, le bureau de renseignements juridiques fut mis à profit par 900 personnes (850 l'année précédente); 668 étaient organisées et 232 non organisées; 800 étaient des hommes et 100 des femmes. Des renseignements donnés, 418 concernaient le contrat de travail, 131 la loi des fabriques et la responsabilité civile, 94 le contrat de location et de louage, 77 le droit en matière de poursuite et faillite et 180 se rapportaient à des questions de différente nature. Il fut transmis par l'intermédiaire du secrétariat la somme de fr. 6253.—

Ici également, quelques paroles sont consacrées à la mémoire du camarade Greulich.

**Cartel syndical du canton d'Uri.** Le cartel syndical du canton d'Uri et l'Union locale du personnel des transports enregistrent l'augmentation d'une section; l'effectif total se monte actuellement à 580 membres se répartissant sur 12 sections.

Les instances du cartel vouèrent durant l'année de gestion une attention toute particulière aux questions d'impôts; il fut notamment revendiqué un système de taxation plus équitable et une plus forte imposition du capital. Ces revendications furent défendues énergiquement; sur proposition du Landrat (Grand Conseil), la Landsgemeinde rejeta le projet de révision de la loi d'impôt.

Des démarches furent en outre entreprises dans le but de réaliser l'*assurance-chômage* sur le terrain cantonal; une motion dans ce sens fut déposée; le résultat n'en est pas encore connu. L'Union locale du personnel des transports eut à se défendre contre une réduction du personnel du dépôt des locomotives. La direction d'arrondissement fut saisie de la chose, mais le résultat de la démarche n'est également pas encore connu.

Au sujet de l'œuvre d'éducation, il sera examiné de quelle façon il devra être procédé pour parvenir à une meilleure fréquentation des réunions organisées. La bibliothèque populaire délivra 2683 volumes durant l'année de gestion.

**Cartel syndical du canton de Zurich.** Le cartel syndical cantonal de Zurich publie un court rapport sur les affaires liquidées par ses instances durant l'année 1925. La représentation des intérêts syndicaux au sein des autorités cantonales ainsi que l'attitude à prendre vis-à-vis des questions touchant l'intérêt général des ouvriers (votations) figurèrent au premier plan. Grâce à l'intervention de la représentation prolétarienne au sein de l'autorité législative du canton, il fut obtenu une augmentation de la subvention aux offices de renseignements juridiques gratuits de fr. 10,000.— à fr. 15,000.—. Dans le budget de l'Etat pour 1925, il fut inséré un montant de fr. 70,000.— comme subvention pour les dépenses des syndicats en secours de chômage.

A part le traitement consciencieux de toutes les questions en rapport avec l'assurance-chômage, on s'occupa des affaires concernant le choix d'une profession, l'imposition des syndicats, etc. La création d'un secrétariat syndical cantonal indépendant se révèle comme désirable, étant donné qu'une telle instance rendrait de précieux services, notamment au point de vue de la propagande.

Les comptes de l'exercice bouclent par un solde actif de fr. 2396.—; les dépenses totales se montent à fr. 2032.—. Il fut alloué durant l'année de gestion une subvention de fr. 43,751.— aux caisses de chômage syndicales.

**Cartel syndical de Zurich.** Nous tirons les indications suivantes du rapport annuel pour 1925 du cartel syndical de Zurich:

L'effectif des membres affiliés au cartel syndical a passé de 14,325 à 15,877 au 31 décembre 1925. Ce nombre se répartit sur 28 organisations affiliées. Les sections des fédérations suivantes présentent une forte augmentation: commerce, transport et alimentation, métallurgistes et ouvriers du bois et bâtiment. Comme nouvelle organisation affiliée, il y a lieu de mentionner la section de Zurich de la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes. Les ouvriers du vêtement et du cuir, les ouvriers du textile et les ouvriers auxiliaires des arts graphiques accusent une diminution de leur effectif.

Les instances du cartel eurent en 1925 une quantité énorme de travail à effectuer. Les questions de politique sociale et de politique économique, les mouvements syndicaux, la fête du 1<sup>er</sup> mai, etc., exigèrent beaucoup de temps. La question de l'assistance-chômage fut l'objet d'une attention toute particulière; des démarches à ce sujet furent faites auprès des autorités de la ville; elles apportèrent un succès partiel. Au courant de l'année 1925, il fut également donné une forme définitive à l'assurance-chômage locale.

Après le rapport général sur l'activité du cartel suivent des rapports sommaires des différentes sections qui donnent un aperçu sur la vie intense des syndicats. Les tableaux statistiques sur la durée du travail, les vacances, le taux des salaires et le payement des salaires dans les différents groupes de professions, ont rendu de précieux services.

Un chapitre spécial est consacré à la propagande; les indications sont également ici complétées par des tableaux très bien documentés et par des graphiques.

En 1925, le bureau de renseignements juridiques donna 15,078 consultations à 4551 personnes; 1887 de celles-ci étaient organisées et 2548 non organisées. 116 demandes de renseignements parvinrent des organisations affiliées.

En 1925, la bibliothèque centrale délivra 25,599 volumes. Ceux-ci se répartissent comme suit: 13,024 concernaient la belle littérature, 1932 la littérature instructive, 146 des revues périodiques, 46 les langues étrangères et 10,333 la littérature pour la jeunesse. La majorité des lecteurs se recrutent parmi les sections des ouvriers du bois et bâtiment et des métallurgistes.

Les comptes annuels présentent un solde actif de fr. 2853.— sur un chiffre de recettes de fr. 42,443.—.

**Cheminots.** Le Conseil national a abordé la discussion de la loi sur les traitements. Dans les débats d'entrée en matière, les orateurs des différentes fractions ont manifesté abondamment leur sympathie pour le personnel. Malheureusement, cette sympathie ne se manifesta en général que par des belles phrases. En effet, la discussion des divers articles démontra rapidement que les belles affirmations de ces gens ne peuvent être prises au sérieux.

Le morceau de résistance qui accapara la discussion fut l'article 13 qui touche au droit constitutionnel d'association. Bien qu'en dehors des socialistes quelques parlementaires bourgeois de la gauche se soient élevés avec véhémence contre les propositions inacceptables du Conseil fédéral, le Conseil national adopta la rédaction proposée par le Conseil fédéral (par 103 voix contre 64). Ici il est intéressant de constater que les chrétiens-sociaux ont de nouveau fait chorus avec la réaction après avoir, pendant toute la discussion préliminaire de la loi, fait semblant de s'opposer à ce que le droit d'association, garanti par la constitution, fut limité. Nous sommes cependant d'avis que cette décision ne met pas encore le point final à la question soulevée par l'art. 13. Nous savons en effet, que le peuple suisse, y compris bon nombre de bourgeois, ne peut pas comprendre que le statut des fonctionnaires soit appelé à créer deux catégories de citoyens suisses. On devrait tout de même pouvoir exiger de l'autorité supérieure du pays qu'elle ne s'abaisse pas à un petit trafic aussi malpropre que celui qui consiste à introduire en contrebande, dans la loi sur le statut du personnel de la Confédération, des dispositions du genre de la lex Häberlin, loi à laquelle le peuple suisse a réservé le sort qu'elle méritait. Il est évident que les relations entre le personnel et l'administration ne seront pas améliorées par des manœuvres où l'administration cherche à régenter le personnel. Il est cependant bien triste de constater que le Conseil national, dont devraient faire partie les meilleurs confédérés, suive le Conseil fédéral dans les bas-fonds où il lui paît de s'engager. Espérons que jusqu'au traitement ultérieur de la question, une étincelle de bon sens viendra encore jeter une bienfaisante clarté sur ces ténébreuses tractations et ramènera le Conseil national sur la voie de l'équité qu'il n'aurait jamais dû abandonner.

**Fédération des typographes.** La Fédération suisse des typographes vient de publier un rapport de 152 pages sur son activité en 1925. Il donne une image de la vie dans les sections de la fédération ainsi que dans les instances fédératives.

Le nombre des membres a augmenté par rapport à l'année précédente de 4978 à 5097, tandis que le nombre des sections est resté le même (32).

Le rapport du comité central oriente dans de brefs chapitres sur l'activité des instances fédératives. Un fait important est notamment la conclusion d'une entente avec la fédération des ouvriers du papier concernant le passage du personnel auxiliaire des imprimeries dans la Fédération suisse des typographes. Les statuts et règlements de la caisse de chômage furent soumis à une révision, afin de les adapter aux prescriptions de la loi de subvention. Les instances fédératives s'occupèrent en outre de la question Offset, de l'institution

d'une école pour compositeurs à la machine et de questions de tarif. Après le rapport du comité central suivent les rapports sur l'assemblée ordinaire de délégués, l'Union éducative des typographes suisse, l'Association suisse des conducteurs-typographes, l'Association suisse des opérateurs, de l'Association suisse des stéréotypeurs, galvanoplastes et fondeurs de caractères.

Les comptes de la caisse générale bouclent par une augmentation de la fortune de fr. 264,815.—. Le montant des cotisations des membres versées en 1925 s'élève à fr. 397,318.—. Il fut versé la somme de fr. 159,201.— en secours de chômage. La caisse de maladie déboursa fr. 266,659.— en secours aux malades; la caisse d'invalidité paya, durant l'année de gestion, des indemnités pour un montant de fr. 257,611.— (232 cas). La fortune totale de la caisse générale s'élève à fin 1925 à fr. 708,041.—; celle de la caisse de maladie, à fr. 469,442.— et celle de la caisse d'invalidité, à fr. 1,529,035.—.

**Fédération suisse des tisserands à points plats.** Le rapport annuel de la fédération des tisserands à points plats mentionne que la situation ne s'est nullement améliorée dans le tissage à points plats durant l'année 1925. Le chômage continue à sévir et la misère et la détresse s'étendent toujours davantage parmi la population. Les tentatives du canton d'Appenzell Rh.-Ext. pour accorder un secours pendant la saison d'hiver apportèrent quelque allégement; malheureusement, le canton Rh.-I. ne reconnut pas la nécessité d'octroyer un secours, et dans le canton de St-Gall le secours de la part des communes laisse beaucoup à désirer.

Sous l'influence de la crise persistante, l'effectif de la fédération a continué de diminuer durant l'année de gestion. Les 18 sections de la fédération comptaient encore 618 membres à fin décembre 1925. Vu qu'aucune main-d'œuvre nouvelle n'est engagée dans le tissage à points plats, il est impossible de compenser la perte des membres naturelle.

Il fut versé en 1925 la somme de fr. 25,069.— en secours de chômage; c'est le plus haut montant qui ait été versé dans l'espace d'une année par la fédération des tisserands à points plats. La durée du droit au secours fut augmentée en 1925 de 50 à 70 jours; vu que la grande dépense de la caisse de chômage a occasionné un affaiblissement considérable, il devra de nouveau d'autant plus être tenu compte au cours de l'année de la situation financière précaire. Le rapport annuel termine, en dépit des temps sombres, par une note encourageante en faveur de la cause des ouvriers.

L'assemblée ordinaire des délégués de la fédération suisse des tisserands à points plats eut lieu le jour de l'Ascension à St-Gall. La présidence fut assurée par Langenegger (Trogen); assistaient aux délibérations 23 délégués de 16 sections ainsi que 7 membres du comité central et 5 membres de la commission fédérative. Était présent comme délégué du comité de l'Union syndicale le camarade Schürch, et le camarade Keller transmit des salutations de solidarité comme délégué de la fédération des ouvriers du textile et de la fédération des brodeurs à la main.

Le rapport annuel et les comptes financiers furent approuvés à l'unanimité. Le président central Langenegger et le secrétaire Keller furent confirmés dans leurs fonctions. L'assemblée des délégués procéda ensuite à quelques élections de remplaçants dans les autorités fédératives et passa après au traitement des différentes propositions. La discussion porta principalement sur les questions de chômage et des secours de chômage; des propositions y relatives du comité et de la section de Speicher furent acceptées par l'assemblée des délégués.

**Ouvriers du bois et bâtiment.** La grève des charpentiers de Zurich a de nouveau subi une aggravation. Les patrons font tous leurs efforts, avec l'appui de la

police dévotement à leur disposition, pour briser l'exceptionnelle résistance des ouvriers. Les procédés employés pour atteindre ce but ne réussissent aucunement à en imposer aux camarades grévistes. Par contre, la Fédération des ouvriers du bois et bâtiment s'est vue contrainte d'apporter une modification à son plan de lutte. Il a été décidé par votation générale des groupes du bâtiment de la fédération de suspendre le travail dans toutes les constructions où des charpentes ont été installées pendant la grève par des briseurs de grève. Le travail cessa donc en date du 10 mai. Le journal de la Fédération des ouvriers du bois et bâtiment a publié une liste de ces constructions qui sont mises à l'interdit pour tous les métiers du bâtiment pendant tout la durée de la grève.

**Ouvriers métallurgistes et horlogers.** Depuis janvier 1926, les ouvriers de la maison *Cosmos, fabrique de cycles*, à Biel, sont engagés dans un mouvement. Ils ont protesté d'abord contre les conditions du travail aux pièces dans la serrurerie; la direction consentit à augmenter les taux les plus criants. Une enquête sur les conditions de salaires mit à jour un triste état de choses. Le salaire moyen des ouvriers qualifiés est de fr. 1.22 à l'heure et le salaire maximum de fr. 1.40. Pour les ouvriers auxiliaires, le salaire moyen est de 86 ct. et le salaire minimum de 56 ct. En ce qui concerne les ouvriers qualifiés, les chiffres indiqués sont ceux d'éléments tout à fait capables occupés dans la maison depuis plusieurs années.

Les tentatives individuelles n'ayant pas abouti, les ouvriers durent avoir recours à un mouvement collectif pour obtenir une amélioration de leurs conditions de salaire. L'année passée déjà, la maison n'avait accordé des vacances que provisoirement, mais avait fait entrer au personnel une réglementation de cette question pour 1926. Le règlement promis n'ayant pas paru, les ouvriers en élaborèrent un eux-mêmes, dans lequel ils incorporent également des dispositions concernant les salaires et les conditions d'engagement. À cette occasion, les ouvriers soulignèrent qu'ils étaient prêts à entrer en pourparlers avec leur patron. Au mois d'avril, la maison en cause promulgua alors un règlement sur les vacances, lequel constituait une amélioration sur la situation actuelle, mais dans lequel il était stipulé que les négociations devaient être considérées comme terminées. En outre, les ouvriers étaient invités à manifester leur reconnaissance pour la concession faite par la direction en travaillant plus intensivement que par le passé.

Il est évident que les ouvriers ne pouvaient voir leurs revendications liquidées de la sorte, aussi donnèrent-ils leur congé collectif en date du 4 avril. Bien que dans la suite, ils aient réduit leurs revendications à un minimum, la direction ne fit pas la moindre concession. C'est ainsi que le 10 mai les ouvriers cessèrent le travail et entrèrent en lutte pour faire aboutir leurs légitimes revendications. Ils font appel à la solidarité des autres ouvriers et savent d'avance qu'ils ne manqueront pas de les soutenir dans cette lutte.

**Relieurs.** La Fédération suisse des relieurs vient de publier son rapport d'activité pour 1925. Nous en relevons les indications suivantes:

Le nombre des membres a augmenté de 1081 à 1156 par rapport à l'année précédente, dont 750 hommes et 406 femmes. Cet effectif se répartit sur 21 sections. La plus grande section est la section de Berne, à laquelle appartiennent 328 membres.

La marche des affaires durant l'année de gestion fut bonne; ce fait favorisa également le renforcement de l'organisation syndicale. Dans le domaine des mouvements de tarif, les résultats furent modestes; néanmoins

la section de Berne a, par la conclusion d'une contrat de tarif, fourni un travail de pionnier.

Les comptes annuels accusent fr. 116,354.— de recettes totales à l'encontre d'une somme de fr. 76,391.— de dépenses totales. Les comptes bouclent ainsi par un excédent de recettes de fr. 39,962.—; la fortune totale de la fédération était de fr. 264,246.— à fin décembre 1925.

Il fut versé fr. 6820.— en secours de chômage, fr. 1230.— en secours de nécessité, fr. 26,845.— en secours de maladie et fr. 1390.— en secours de décès. Les négociations concernant les salaires nécessitèrent une dépense de fr. 945.—. Il fut accordé un appui financier de fr. 3850.— en faveur de mouvements d'autres fédérations.

Les rapports des différentes sections font suite au rapport des instances centrales. Ils fournissent une preuve de l'intense activité qui règne dans les groupes syndicaux.

**Secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois.** Le secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois donna en 1925 8535 renseignements à 6210 personnes; 4221 de ces personnes étaient des hommes et 1989 des femmes; 3027 étaient organisées et 3183 non organisées. La plupart des gens qui vinrent se renseigner étaient des ouvriers de l'industrie métallurgique et de l'industrie textile et du vêtement.

4188 des indications données concernaient des litiges d'ordre professionnel, 4014 d'autres questions de droit civil et 333 des questions de droit pénal. La somme totale qui fut transmise grâce à l'activité du bureau de renseignements juridiques se monte à fr. 32,959 (fr. 13,114.— de cette somme reviennent aux indemnités en cas d'accident).

Les comptes de la fédération du secrétariat accusent un solde actif de fr. 619.— sur un chiffre de dépenses de fr. 9366.—. 1334 francs des recettes proviennent des cotisations des sections et fr. 6060.— de subventions. L'état de la fortune présente un recul de fr. 1743.—.

**Union ouvrière du district de Winterthour.** L'Union ouvrière du district de Winterthour englobait en 1925 13 sections du parti socialiste et 24 sections syndicales avec un total de 6850 membres. Le secrétariat de l'Union ouvrière est devenu, durant ses 25 ans d'existence, le centre du mouvement ouvrier de Winterthour. La liquidation de toutes les affaires incombant au secrétariat est assumée aujourd'hui par deux fonctionnaires permanents. En 1925, le secrétariat transmit 4968 renseignements; le montant des sommes versées par son entremise s'élève à fr. 54,500.—.

Le rapport annuel oriente sur les événements survenus dans le domaine politique et syndical ainsi que sur l'activité déployée par les instances de l'Union ouvrière en vue du renforcement des organisations ouvrières. La plupart des nombreux mouvements qui furent menés se terminèrent avec succès.

La commission d'éducation fait part également d'une activité intense; les manifestations qu'elle organisa furent en général très bien fréquentées.

Un chapitre particulier du rapport est consacré aux entreprises coopératives, lesquelles accusent toutes un développement réjouissant.



## Dans les organisations patronales

**Union suisse des paysans.** La commission dirigeante de l'Union suisse des paysans et le secrétariat suisse des paysans publient un rapport de 108 pages sur leur activité en 1925. 51 organisations au total

étaient affiliées en 1925 à l'organisation centrale (y compris les coopératives, les sociétés agricoles et les organisations politiques). Ces fédérations comptaient ensemble 395,847 membres. Remarquons ici toutefois que le nombre des membres effectif est passablement inférieur, vu que plusieurs personnes sont comptées deux fois et même trois fois.

Le rapport renseigne sur l'activité des instances fédératives et sur la représentation des intérêts de l'agriculture au sein des différentes commissions fédérales et bureaux officiels.

En considération de la politique économique, les débats sur le tarif douanier, la législation sur l'alcool et le monopole du blé, occupent une large place. Le rapport permet cependant de constater qu'on attache également de l'attention à d'autres questions de moindre importance et que la défense des intérêts de l'agriculture se manifeste d'une telle manière qu'elle pourrait servir d'exemple à un grand nombre d'organisations ouvrières.

L'office des prix se trouve en pleine période de développement; il est constaté avec satisfaction que les énormes différences qui existaient autrefois dans les prix du bétail et des produits ont aujourd'hui disparu. L'agriculture possède réellement dans l'office des prix un institut comme aucun groupe économique n'en dispose actuellement. Cet institut servira sans doute dans bien des cas de moyen pour maintenir les prix élevés; mais, par l'observation de la conjoncture, il pourra aussi exercer une certaine influence sur la production — une institution qui, notamment, serait très désirable pour la production industrielle et par laquelle une certaine stabilisation pourrait être introduite. Les rapporteurs sur les prix (environ 9000) envoyèrent mensuellement 6600 cartes de renseignements. Le *Journal du marché* atteignit en 1925 un tirage de 131,450 exemplaires.

L'office d'estimation et le bureau de placement des marchandises exécutèrent en 1925 328 expertises et évaluations; la superficie du terrain estimé avait une contenance de 3721 hectares. Il fut organisé 10 cours sur la taxation d'immeubles, lesquels furent suivis par 22-55 participants.

L'office de constructions agricoles et l'office de renseignements concernant les machines (Brougg et Winterthour) liquidèrent 1218 commandes au cours de l'année de gestion; 955 de celles-ci reviennent aux offices de construction de Brougg et Winterthour et 263 à l'office de renseignements concernant les machines.

Le *Journal suisse des paysans* parut en 1925 en 170,475 exemplaires au total (122,000 en allemand, 44,475 en français et 4000 en italien). Les différents départements de l'Union des paysans et du secrétariat des paysans occupèrent 63 personnes durant l'année de gestion.



## Dans les autres organisations

**Fédération centrale des organisations chrétiennes-sociales.** A la fin d'avril, la Fédération centrale des organisations chrétiennes-sociales eut une séance à Zurich, à laquelle participèrent environ 300 délégués. Au centre des délibérations figurait un rapport du conseiller national Scherrer sur « Les revendications du travail à notre époque ». Il semble qu'à cette occasion le conférencier n'ait rien trouvé de mieux que de s'attaquer aux « rouges ». Les délégués, paraît-il, ont éprouvé une vive satisfaction d'apprendre que les chrétiens-sociaux se sont opposés à Berne aux socialistes lorsque ceux-ci déclarèrent que la liberté de coalition du personnel fédéral constituait un privilège ne devant revenir qu'au personnel se plaçant sur le terrain du droit de grève des fonctionnaires de la Confédération.